



Renouvellement de titre de séjour (divorce)

Par **Manou26**, le **22/05/2015** à **14:22**

Bonjour,

Je suis Mauricienne, mariée a un Français depuis 3 ans déjà. J'ai un titre de séjour qui se renouvellement tout les ans et après le renouvellement prochain qui aura lieu au mois d'aout j'aurai ma carte de séjour pour 10 ans.

Actuellement il y a des tensions au sein de notre couple, nous vivons toujours sous le toit conjugal mais mon mari veut divorcer à tout prix. Vu que je ne sais pour qu'elle motif exactement, je ne souhaite pas signer un divorce à l'amiable. Il m'a proposé de signer son divorce, en échange qu'il me signe et me fournisse les papiers pour mon renouvellement.

Aujourd'hui je souhaiterai savoir s'il y a un moyen que je renouvelle mon titre de séjour, sans lui demander de me fournir des attestations. Je suis en CDI depuis un an et avant cela je faisais de l'intérim.

Je reste a votre disposition pour tout complément d'information.

Merci d'avance